



REGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**L'EUROPE EN RÉGION**



# **Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine**

## **Comité de Suivi**

**Consultation écrite du 10 au 24 juillet 2023**

## **Compte rendu**



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

**La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire**

## Critères de sélection FEDER 2021-2027

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'Autorité de gestion a soumis au vote des membres du Comité :

- la modification des critères de sélection de l'OS 1.3 - *Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs* du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 10 et le 27 juillet 2023 inclus**.

## Résultats du vote

PROPOSITIONS	Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS	RESULTATS
Modification des critères de sélection de l'OS 1.3 du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027	8	6	1		1	<b>APPROUVEE</b>

La réponse de l'AG aux remarques/questions formulées par le Département de la Corrèze ainsi que la version approuvée de la modification des critères de sélection de l'OS 1.3 du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 sont jointes au présent compte rendu.

## Programme FEDER – FSE+ 2021- 2027 - Informations

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027, l'Autorité de gestion a présenté au Comité de suivi, pour information :

- la validation par la Commission Européenne de la condition favorisante 1.1 «Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente» ;
- l'autorisation de réduire le délai de pérennité des opérations à 3 ans, dans les cas concernant le maintien d'investissements ou d'emplois créés par des PME ;
- la modification des critères d'éligibilité de l'axe 5 - *Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux*.

Aucune observation sur ces informations n'a été formulée par les membres du Comité de suivi lors de la consultation.

## Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

### Comité de suivi

Consultation écrite / Session de vote du 10 au 24 juillet 2023

#### Remarques / questions du partenariat

Date	Organisme	Remarques / questions des partenaires	Réponses de l'AG
24/07/2023	Conseil départemental de la Corrèze	<p><i>Modification des critères de sélection de l'OS 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 :</i></p> <p>Le Département de la Corrèze a bien pris connaissance des modifications proposées dans les critères de sélection de l'OS 1.3 et vote CONTRE. En effet, le critère de plafond d'aide FEDER de 400 K€ ne prend pas en compte des projets qui avaient intégré un niveau de FEDER plus important dans leur plan de financement. Il est proposé de porter le plafond à 500 K€ afin de ne pas impacter négativement les projets en cours, à l'exemple de l'opération COUCOO en Corrèze. Le critère minimum de coût éligible de 1 M€ HT et celui de l'accompagnement d'un même projet une seule fois sur la période 21-27 n'appellent pas d'observation particulière.</p>	L'impact de ce nouveau critère sur les projets en cours a bien été mesuré, les services de la Région reviendront vers les porteurs concernés.